



PROCURATION DE VOTE

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 OCTOBRE 2017

Je soussigné(e) M, Mme.....

déclare donner procuration à.....

pour toutes les décisions qui seront prises lors de l'Assemblée Générale.

Sont habilités à voter :

- les adhérents,
- les Amis de Kalaweit (= donateurs et parrains mensuels)
- toute personne ayant fait un don d'un minimum de 20 € (15 € pour les étudiants, chômeurs et retraités) au cours de l'année 2016.

Fait à

Le

Signature

A remettre le jour de l'Assemblée Générale ou à retourner à l'association Kalaweit avant le 26 septembre 2017 :

- par email : kalaweit.france@yahoo.fr
- par courrier : Kalaweit, 69 rue Mouffetard, 75005 Paris.